



Demande de recours suite à un divorce

Par **jac**, le **24/05/2011** à **18:40**

Bonjour,
après un divorce à l'amiable dû à une tromperie de mon mari et au harcèlement morale qu'il me faisait subir, je me suis aperçue le divorce une fois prononcé que celui-ci m'a toujours trompé et menti la pension alimentaire pour mes 2 enfants a été établie sans que mon exmari n'aie eu à montrer de fiche de paie et revenu autre y a-t'il un recours pour réviser la pension avec une demande d'arriérer de plus il refuse de me rendre les clés de notre maison dont j'ai l'usufruit pour 4 ans encore et me pose des soucis au niveau des impôts car le divorce a été prononcé en juin 2010 alors qu'il est parti depuis Décembre 2009 me versant une pension (ce qui atteste bien de son départ) il refuse d'admettre son départ au moins depuis Janvier afin de payer moins d'impôt il ne veut tenir compte que de la date du divorce ceux qui me pénalisent pour la somme due aux impôts. Ai-je un recours

Par **mimi493**, le **24/05/2011** à **18:52**

Si divorce par consentement mutuel, vous étiez d'accord sur tout.
Vous pouvez, si fait nouveau, faire une requête en modification de pension alimentaire pour les enfants
Pour la maison, vous en avez l'usufruit, vous entrez, et puis c'est tout.

Par **jac**, le **24/05/2011** à **19:34**

merci pour la réponse, dans la clause du divorce je dispose de la maison pendant 5 ans avec

les enfants et lui n'a pas le droit d'y entrer quand je ne suis pas là ou sans mon consentement alors que je me suis aperçue qu'il vient chez moi même quand les enfants sont absents et j'ai aussi les témoignages des voisins il va même jusqu'à rentrer sa voiture dans le sous sol!